



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 décembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Départ après la 5 ^{ème} délibération
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	Pouvoir de Louis ALLARD
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
26 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
27 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
30 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
31 MERY	T FONTAINE Nathalie	
32 MERY	T ROULET Stéphane	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	Départ après la délibération 20
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
43 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
46 VOGLANS	T BERNON Martine	
47 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Karine DUBOUCHET REVOL (AIX-LES-BAINS)

Marine FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Marthe MASSONNAT (BRISON-SAINT-INNOCENT)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 29 Année : 2024

Exécutoire le : 18 DEC. 2024

Publiée / Notifiée le : 18 DEC. 2024

Visée le : 17 DEC. 2024

EAU POTABLE

Tarifs de vente d'eau en gros applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Monsieur le Président rappelle les conventions de coopération établies avec les collectivités voisines de Grand lac en vue d'achat et de vente d'eau en gros :

- Convention de coopération Grand Lac /Grand Annecy délibérée le 22/06/2021,
- Convention de coopération Grand Lac /Communauté de Commune de Yenne délibérée le 21/09/2021,
- Convention de coopération Grand Lac /Rumilly Terre de Savoie et SAUR délibérée le 14/12/2021,
- Convention de coopération Grand Lac /Grand Chambéry délibérée le 29/03/2022.

Dans les conventions établies avec Grand Annecy, la Communauté de Commune de Yenne, Rumilly Terre de Savoie et la SAUR, le principe de réciprocité tarifaire sur les tarifs de vente d'eau en gros initiaux a été retenu, avec une actualisation annuelle par application du pourcentage d'évolution d'une facture type (120 m³) au sein de chaque agglomération.

Dans la convention établie avec Grand Chambéry deux points de vente d'eau ont été distingués :

- Niveau « Grand Chambéry » sur Voglans au niveau du Lac (altitude 234 m),
- Niveau « Feclaz » sur la commune des Déserts (altitude 1545 m).

Le principe de réciprocité tarifaire sur le tarif de vente d'eau en gros initial Niveau Grand Chambéry a été retenu, avec application d'un coefficient 1.5 pour définir le tarif Niveau Feclaz.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs de vente d'eau en gros par application du pourcentage d'évolution d'une facture type 120 m³ de Grand Lac.

Evolution facture type 120 m³ (Aix-les-Bains) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Part fixe €/an	53,13	55,58	60,05	66,09	70,98
Part variable €/m ³	1,4563	1,4555	1,4825	1,5246	1,5437
Facture type 120 m ³ €/an	227,89	230,24	237,95	249,04	256,22
Evolution %		1,03%	3,35%	4,39%	2,88%

Les tarifs de vente en gros 2025 sont proposés ci-dessous :

Tarif VEG €HT/m ³ (redevance prélèvement en sus)	2021	2022	2023	2024	2025
VEG Grand Annecy	1,04	1,051	1,086	1,128	1,160
VEG CCY	0,946	0,956	0,988	1,026	1,056
VEG Rumilly	1,335	1,349	1,394	1,448	1,490
VEG Chambéry Maillage Chambéry	0,918	0,927	0,959	0,996	1,025
VEG Chambéry Maillage Feclaz	1,377	1,391	1,438	1,495	1,538

Ces tarifs ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 26 novembre 2024.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les nouveaux tarifs de Vente En Gros pour une application à compter du 1^{er} janvier 2025.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2024

Le Président,
Renau**B**ERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 45- Présents et représentés : 54- Votants : 54- Pour : 54- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 29 : Tarifs de vente d'eau en gros applicables à compter du 1er janvier 2025

Date de transmission de l'acte : 17/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2024

Numéro de l'acte : d5268 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241210-d5268-DE

Date de décision : 10/12/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.5. Tarification eau et assainissement